

## Objectifs

Conduire un engin de chantier de catégories A-B1 dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.  
Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES<sup>®</sup> R482.  
Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

### **Public Visé**

Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire de façon habituelle ou occasionnelle un engin de chantier de catégorie A-B1

### **Pré Requis**

Conformément à la certification, il n'y a pas de prérequis pour cette formation.

Toutefois, pour offrir les meilleures conditions de réussite, nous préconisons de savoir lire, écrire et parler la langue française.

#### **Pour rappel :**

Le stagiaire doit être âgé de 18ans (sauf dérogation).

La délivrance d'une autorisation de conduite nécessite d'être à jour de la visite médicale.

## Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : [adv@alyence-groupe.com](mailto:adv@alyence-groupe.com)

Ou sur notre site : [www.alyence.com](http://www.alyence.com)

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Conduite des engins de chantier dans les meilleures conditions de sécurité.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite des engins de chantier conformément à la recommandation R.482 de la CNAM.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite des engins de chantier.

### Méthodes pédagogiques

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard.  
Supports de formation formateur et stagiaires, mises en situation pratique.

Plateau technique équipé, installation et équipement conformes aux recommandations de la CNAM.

## Parcours pédagogique

#### Formation théorique :

- Règlement et textes de la recommandation R482
- Les accidents du travail et risques divers
- Les acteurs de la prévention
- Classification des engins de chantier avec les obligations réglementaires
- Prise de poste et vérifications journalière
- Règles et consignes de conduite en sécurité, stabilité des engins
- Travaux de terrassement
- Levage et transport de personnes
- Gestes de commandement
- Signalisation (balisage) sur chantier et sur voie publique
- Fin de poste

#### Formation pratique :

- La prise de poste et les vérifications journalières
- Examen d'adéquation avec le travail effectué (matériel et environnement)
- Circulation sur différents types de parcours (espace large ou encombré)
- Prise et dépose de charges au sol et en hauteur
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement (facultatif)
- Montée et descente sur porte engin
- Terrassement
- Respect des consignes pour une conduite en sécurité
- Fin de poste

## Qualification Intervenant-e-s

Formateurs spécialisés dans la formation à la conduite d'engin de chantier.

Formateur qualifié, professionnel du BTP, de la conduite d'engins et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

## Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel ou mixte (Pour les CACES® e-learning).
- Evaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation sur la base d'un QCM et d'exercices en situation de travail.
- En cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® et/ou d'une autorisation de conduite pour la ou les catégories visées.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire.
- Évaluation à froid 10 jours après la formation.

## Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé afin de faciliter le parcours.

## Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

 **Durée** **Effectif**  
**35.00** Heures    **5** Jours    Groupe de 8 Personnes

### Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 5081

B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 5087

